

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **29 (1903)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES. — Paraissant deux fois par mois.

Rédacteur en chef: M. P. HOFFET, professeur à l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

SOMMAIRE : *Les calorifères à combustion lente et les inextinguibles*, par M. L. Pelet, professeur, à Lausanne. — *Installations électriques de la Commune de Lausanne* (suite et fin), par M. A. de Montmollin, chef du Service de l'Electricité. — **Divers**: Excursion technique de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne. II. Usines de la Société de Roll (suite), par un groupe d'élèves. — Tunnel du Simplon: Etat des travaux au mois de février 1903. — Section de Genève de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. (G. e P.) — Société vaudoise des Ingénieurs et Architectes. 7^{me} séance ordinaire du 7 mars 1903. — Concours pour un bâtiment d'archives, à Neuchâtel. — Bibliographie: Notes et croquis techniques sur Genève.

Les calorifères à combustion lente et les inextinguibles.

Dans la présente étude nous essaierons, après avoir défini ce que l'on entend par calorifères à *combustion lente* et *inextinguibles*, de donner les normes d'appréciation de ces appareils, puis nous indiquerons les résultats de l'examen de quelques-uns de ces appareils.

Il est, en effet, nécessaire de définir ce qu'est un calorifère à combustion lente et un inextinguible, et de les différencier des autres appareils de chauffage, cela est d'autant plus indiqué qu'il existe une grande confusion à leur sujet; en cherchant à les définir nous serons surtout guidés par le fait que la loi sur la police des constructions du canton de Vaud interdit leur emploi dans les chambres à coucher.

L'inextinguible complet est un appareil comprenant une trémie de chargement dont la partie inférieure débouche à 25 cm. au-dessus d'une grille de forme variable, cette trémie ne doit pas être traversée par les produits de la combustion pour éviter la distillation du combustible. La réserve de combustible contenue dans la trémie doit se maintenir froide jusqu'au moment où elle débouche dans le foyer.

Les parties du foyer directement au contact du combustible incandescent doivent être construites en matériel suffisamment réfractaire pour qu'elles puissent supporter la haute température du foyer.

La grille, ou du moins l'une de ses parties, doit être facilement mobile, de façon à pouvoir débarrasser facilement les cendres.

Dans un appareil ainsi construit, on localise la combustion en un point déterminé et l'on évite l'inflammation d'une quantité trop considérable de combustible, ce qui aurait pour inconvénient de produire la fusion des cendres et la transformation de ces dernières en scories, dont il serait difficile de débarrasser la grille.

Les inextinguibles peuvent, en outre, être construits de façon à ce que les gaz de la combustion se dirigent directement du foyer dans la cheminée ou bien traversent l'une ou l'autre des parties de l'appareil, afin de se refroidir

partiellement avant d'atteindre le canal d'évacuation.

L'enveloppe extérieure des divers types d'inextinguibles peut d'ailleurs varier dans sa construction, sa forme et sa grandeur.

Ces appareils, lorsqu'ils sont bien construits, peuvent fonctionner sans interruption pendant plusieurs semaines.

A côté des calorifères que nous venons de décrire, on rencontre dans le commerce une foule d'appareils moins complets, partant moins parfaits, qui ne sont pas des inextinguibles au sens propre du mot, mais qui peuvent fonctionner comme tels et que l'on désigne sous le nom de calorifères à combustion lente.

Ces appareils peuvent admettre comme les précédents une réserve de combustible telle que la combustion peut se maintenir au moins plusieurs heures (4-8) sans qu'on soit obligé de les charger à nouveau.

Les calorifères à combustion lente sont formés d'un cylindre creux en matériel réfractaire, à la partie inférieure duquel se trouve une grille plus ou moins parfaite. Ces appareils peuvent recevoir une quantité de combustible assez considérable remplissant complètement la cuve depuis la grille jusqu'à la porte de chargement.

Les gaz de la combustion traversent la masse entière du combustible, cette dernière distille partiellement et peut être entièrement portée à l'incandescence. Il en résulte une température souvent trop élevée et les cendres pourront facilement fondre et se transformer en scories dont il sera souvent difficile de débarrasser la grille.

Il est nécessaire de distinguer les calorifères à combustion lente et les inextinguibles des poêles ordinaires puisque ces derniers seuls pourront être admis dans une chambre à coucher.

L'emploi du bois ou d'un combustible minéral ne saurait servir de base dans cette distinction, pas plus que l'emploi d'un régulateur à vis pour permettre l'admission de l'air nécessaire à la combustion, car il est de nombreux types de poêles qui peuvent, sans danger aucun, brûler du combustible minéral, et d'autres possèdent un régulateur à vis sans que pour cela ils puissent être confondus avec les inextinguibles.

La seule différence est, à notre avis, la durée de la combustion sans renouvellement de la charge.